

Contrôle des armes à feu

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans la discussion du bill C-451, qui concerne le contrôle des armes à feu. C'est là un sujet de préoccupation non seulement pour ma circonscription, mais pour la population de tous les coins du pays.

Je tiens à féliciter mes collègues qui sont ici à la Chambre aujourd'hui, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), celui de Moose Jaw (M. Neil), celui de Red Deer (M. Towers), celui de Fundy-Royal (M. Corbett), celui de Victoria-Haliburton (M. Scott), celui de Bow River (M. Taylor), celui d'Edmonton-Nord (M. Paproski), celui de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Et il y en a encore je ne sais combien. Le député de Malpègue (M. Gass), celui de Prince George-Peace River (M. Oberle), celui d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), celui de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), celui de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish), celui de Huron-Bruce (M. Cardiff), celui de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), celui de Grey-Simcoe (M. Mitges), celui de Perth (M. Jarvis), celui de Western Arctic (M. Nickerson), etc. Ces gens sont très inquiets...

Le vice-président: Le député de Skeena (M. Fulton) invoque le Règlement.

M. Fulton: Je voudrais seulement l'interrompre un instant. Je tiens à entendre ce qu'il a à dire. Néanmoins, je ne pense pas qu'il puisse nommer des députés qui ne sont pas là. Il en a nommé au moins trois.

M. Vankoughnet: Le Règlement n'est pas en cause, monsieur le Président. Je crois vraiment que ces personnes sont dans le couloir. Elles vont et viennent. Elles sont restées ici cet après-midi spécialement pour protester contre ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Vankoughnet: J'ai écouté les propos de l'ancien solliciteur général et je peux affirmer que les Canadiens ne le croient pas lorsqu'il énonce les objectifs de sa mesure d'initiative parlementaire. Je demande au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) quel est le but caché de son parti? Ce bill propose des tactiques d'un État policier qui sont tout à fait étrangères au Canada et aux Canadiens. Ce bill s'attaque au droit à la propriété privée, pénalise les citoyens respectueux des lois, accorde à la police des pouvoirs inutiles sans s'attaquer au véritable problème, le mauvais usage des armes à feu. Si l'ancien solliciteur général désire avoir une arme de dissuasion il devrait présenter un bill d'initiative parlementaire contenant des dispositions plus strictes contre ceux qui font un mauvais usage des armes à feu, et non contre les citoyens respectueux des lois. S'il prend au sérieux l'objectif de son projet de loi, il devrait inciter son parti à restaurer la peine capitale, qui est une dissuasion beaucoup plus efficace que le harcèlement accru qu'il propose actuellement.

Je suis particulièrement heureux, monsieur le Président, de parler de ce bill d'initiative parlementaire quand je pense à un certain vendredi de cette année, le 9 juillet pour être précis, au cours duquel un bill d'initiative parlementaire déposé à la Chambre à 4 heures a changé le nom de notre fête du 1^{er} juillet. Ce fut fait en douce, mais aujourd'hui il n'y a aucune chance que le bill à l'étude aille plus loin. De ce côté de la Chambre, le vendredi est un jour difficile parce que, contrairement au parti libéral dont la représentation vient principale-

ment du centre du Canada, mes collègues doivent voyager du fait qu'ils représentent de vastes régions éloignées de ce pays. Ils ne peuvent pas être présents. Je voudrais mentionner en particulier le député de York-Nord (M. Gamble), celui d'Okanagan-Similkameen (M. King) et le député de Medicine Hat (M. Hargrave). Ils auraient aimé participer à ce débat, mais ils n'ont pas pu être parmi nous cet après-midi en raison d'engagements antérieurs.

J'ai déjà déclaré publiquement, et je le répète, que le bill C-451 est un ballon d'essai destiné à connaître la réaction du public. Un ancien solliciteur général parraine ce bill d'initiative parlementaire. Il est déjà l'auteur du bill C-51. Cela m'a réconforté d'entendre l'actuel solliciteur général du Canada (M. Kaplan) déclarer en public, à la Chambre comme devant les journalistes, et je cite: «Je tiens à stipuler clairement que le bill de M. Allmand n'est pas un bill d'initiative gouvernementale, et la position du gouvernement n'a pas changé dans la mesure où aucun changement de fond ne sera apporté à la loi actuelle avant la fin de l'étude.» Le solliciteur général a déclaré également que cet examen aurait lieu vers la fin de 1982 ou le début 1983. Le bill C-451 est-il un avant-goût de ce rapport, selon la réaction du public? Et le solliciteur général va-t-il retirer de ce rapport toute recommandation qui touche le principe de base du bill C-451?

Les criminels professionnels continueront toujours à acheter des armes à feu, et n'importe quelle réglementation ne permettra pas d'y remédier. Si l'on cherche à réglementer l'emploi illégal d'armes à feu, il faut d'abord voir ce qui ne va pas au niveau de l'application de la justice par les tribunaux. A l'heure actuelle, un meurtrier peut s'attendre à passer quelques années en prison. A cause du programme de surveillance obligatoire, il est certain d'être libéré assez rapidement. Il peut ensuite récidiver parce qu'il sait qu'il ne passera pas très longtemps en prison. Les victimes ne peuvent pas se plaindre parce qu'elles ont déjà été enterrées. La peine capitale est un moyen de dissuasion.

Il est bien évident qu'il existe une certaine réglementation des armes à feu au Canada depuis des années. On impose des restrictions aux armes de poing depuis les années 30. Nous devons aussi certainement restreindre l'utilisation des armes automatiques. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Le bill C-451 ne servira qu'à causer des ennuis aux honnêtes citoyens qui se servent de fusils de chasse et de sport à des fins pacifiques.

• (1630)

Même si les progressistes conservateurs se sont battus pour rendre la nouvelle constitution plus humaine, elle ne prévoit pas le droit à la propriété privée. Les propriétaires d'armes à feu conscients de leurs responsabilités savent que les armes ne sont pas des jouets et qu'il faut s'en servir avec prudence. Mais les Canadiens ont certainement le droit de posséder des biens et d'exercer ce droit librement. Quand on parle du droit à la propriété, certaines personnes ont tendance à ne penser qu'aux biens immobiliers. Néanmoins, comme chacun sait, un fusil ou une carabine est un bien. Les dispositions du bill C-451 s'appliquent également à la possession de munitions, ce qui peut également donner lieu à de graves abus. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement semble vouloir créer un État policier.